



Verruyes, le 19 avril 2024

RÉUNION ORDINAIRE (PROCEDURE URGENCE)

Madame, Monsieur,

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion de Conseil Municipal réuni en urgence sur le fondement des dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des Collectivités Territoriales qui aura lieu le :

**Lundi 22 avril 2024 à 19 H 00
à la Mairie de VERRUYES**

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,
Patrick CAILLET**



ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération sur une concession de cave urne n° 10 (cérémonie sépulture le mardi 23 avril 2024)